

Le jeudi 16 octobre 2014

Un exercice « grandeur nature »

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Stepan Europe fera l'objet d'un exercice « grandeur nature » le jeudi 16 octobre prochain.

Cette simulation prévoit l'alerte et la mise à l'abri de la population habitant le périmètre de sécurité de 280 mètres autour du site.

La circulation risque d'être perturbée aux alentours du site et aux entrées de Voreppe pendant la durée de l'exercice.

Votre participation est importante :

De tels exercices sont obligatoires et permettent d'entraîner les équipes de secours, et de tester leur équipement.

Les pouvoirs publics peuvent ainsi vérifier l'efficacité des plans de secours mais aussi de sensibiliser la population à ce type d'événement.

Pour plus d'informations sur cet exercice, une réunion publique aura lieu le vendredi 10 octobre à 18h à la mairie.



Le Préfet : Directeur des Opérations de Secours

En cas de crise ou lors des exercices, le Préfet est Directeur des Opérations de Secours. A ce titre, il gère l'ensemble de la situation : déclenchement de la « cellule de crise », prise de décisions, information et communication, dispositions relatives à la protection de la population comme la mise à l'abri...

Pour faire exécuter ses décisions, il a sous son commandement :

- ✓ Les services de secours (SDIS, SAMU)
- ✓ Des conseillers techniques (DREAL, industriels)
- ✓ Les services de transport (DDT, Conseil général)
- ✓ Les services de maintien de l'ordre public (gendarmerie, police).

En cas d'accident, le respect des consignes par la population améliore l'efficacité des secours

STEPAN EUROPE

Plus d'un demi-siècle de chimie à Voreppe

Historique

Basée à Voreppe depuis 1959 sous le nom d'Industrie Chimique de Voreppe (I.C.V), la société devient Stepan Europe en 1976, du fait de son acquisition par le groupe américain Stepan. Stepan Europe Voreppe en plus de son activité de fabrication, est le siège social européen du groupe.

Activités

Stepan Europe fabrique des produits mis en oeuvre dans de nombreuses applications de la vie quotidienne :

- Adoucissants textiles, produits cosmétiques (shampoings, dentifrices...)
- Traitement de l'eau (piscines), désinfectants, biocides
- Additifs pour produits pétroliers (gasoil grand froid, protection des soupapes, amélioration de combustion)
- Emulsifiants pour applications phytosanitaires

La sécurité, une priorité :

La prévention des risques majeurs et la maîtrise des accidents de l'usine sont des priorités. Le site dispose de moyens matériels et humains adaptés aux risques associés à son activité (Protection incendie, une cinquantaine de sauveteurs secouristes du travail (SST) et une vingtaine de pompiers). Malgré les précautions prises, le « risque zéro » n'existe pas. Bien que les accidents soient très rares, des dispositions particulières sont prévues pour y faire face, telles que le plan particulier d'intervention (PPI).

Chiffres clés :

- ▶ Effectif moyen : 150 salariés directs, 500 emplois indirects
- ▶ Prévision de chiffres d'affaires 2014 de 150 millions € (dont 80 % à l'export) pour la société française et 350 millions € pour l'ensemble des filiales européennes.
- ▶ Investissements : 2 millions d'Euros dont 50 % environ en matière de sécurité environnement. Un nouveau bâtiment abritant des bureaux et activités de Recherche et Développement (4 millions d'euros)

Les plans de secours

Le POI : le plan de secours interne



Lorsque les conséquences d'un accident sont limitées à l'intérieur du site, le « Plan d'Opération Interne » (POI) s'applique. Ce document indique, de manière détaillée, les moyens à mettre en place pour maîtriser les sinistres : organisation, équipements et matériels, équipes de secours, renforts extérieurs, etc. Le POI fait l'objet de tests réguliers.

Le PPI : le plan de secours des populations

Si les conséquences d'un accident sont susceptibles de sortir du site industriel, le « Plan Particulier d'Intervention » (PPI) est activé. Ce plan est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement en cas d'accident majeur.



Il décrit l'organisation des secours mise en place par les pouvoirs publics (sirènes, haut-parleurs, alertes téléphoniques, radio...), l'organisation de la mise à l'abri... Le PPI est déclenché par le Préfet, il en assure le commandement en coordination avec les maires concernés, les équipes de sécurité (forces de l'ordre, pompiers, SAMU, etc.), les médias relais et les industriels.

Le PCS : le plan de secours communal

La Commune activera son organisation de crise, prévue dans son Plan Communal de Sauvegarde et mettra à disposition du Préfet ses moyens en hommes et matériels.

En savoir plus...

Préfecture de l'Isère, 12 place de Verdun, CS 71046, 38021 Grenoble Cedex 1 – Tel. 04 76 60 34 00 - www.isere.gouv.fr

Stepan Europe, BP 127, chemin Jongkind 38343 Voreppe Cedex
Tél : 04 76 50 51 00

Ville de Voreppe : www.voreppe.fr

Institut des Risques Majeurs www.info@irma-grenoble.com
www.lesbonsreflexes.com

Notre commune est concernée par

les risques industriels majeurs...

Que faire en cas d'accident ?

Début de l'alerte

Sirène à son modulé composée de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- ▶ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ▶ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ▶ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce "confinable", utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ▶ Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3).
- ▶ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- ▶ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à ordonner une évacuation des populations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Restez à l'abri

- ▶ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ▶ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- ▶ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ▶ Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

- ▶ Évitez toute flamme ou étincelle.
- ▶ Évitez de fumer.
- ▶ Restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes.
- ▶ Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.

Fin de l'alerte

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes



RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Ensemble, jouons le jeu !

Exercice de sécurité civile

à Stepan Europe - Voreppe

Jeudi 16 octobre 2014



VILLE DE
Voreppe

Stepan

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Au déclenchement de la sirène, adoptez

Les bons réflexes